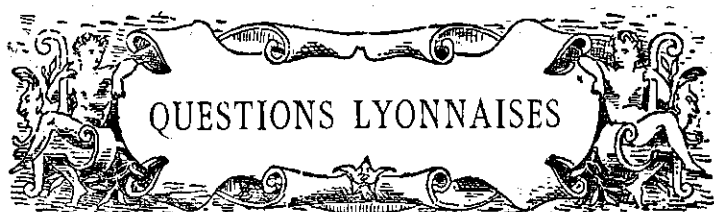


LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



LYON, CENTRE D'EXCURSIONS ET DE VOYAGES ET LE SYNDICAT D'INITIATIVE

La plupart des Lyonnais connaissent la création relativement récente des cartes d'excursion de la Compagnie P.-L.-M., cartes qui permettent la libre circulation, pendant quinze ou trente jours, dans diverses zones de notre région et donnent également le droit à un voyage d'aller et retour pour atteindre une quelconque desdites zones et en revenir.

Rappelons que les parcours possibles sont les suivants :

Zone A : Dauphiné. — Les stations extrêmes sont : Saint-André-le-Gaz, Aix-les-Bains, Montmélian, Livron, Briançon, et le réseau comprend toutes les lignes situées entre ces points.

Zone B : Savoie. — Comprend toutes les lignes des deux départements de ce nom et, en outre, celles ayant pour gares extrêmes : Genève, Divonne, Saint-Claude, Bourg, Grenoble (par Montmélian).

Zone C : Dauphiné-Savoie. — Le parcours total comprend les lignes des deux zones précédentes.

Zone D : Jura. — Les extrémités de ce réseau sont, à l'ouest et au sud : Mouchard et Lons-le-Saunier ; toutes les autres lignes du Doubs et du Jura sont comprises.

Zone E : Auvergne. — Le détail des lignes utilisables est le suivant : Saint-Germain-des-Fossés à Saint-Georges-d'Aurac, Saint-Germain-des-Fossés à Darsac, Clermont-Ferrand à Saint-Just-sur-Loire et à Firminy, Firminy à Saint-Georges-d'Aurac, Bonson à Sambadelle.

Zone F : Cévennes. — Comprend les lignes de Saint-Georges-d'Aurac à Firminy et à Peyraud, Peyraud au Teil et à Alais, Saint-Georges-d'Aurac à Anduze et au Vigan, Le Pouzin à Privas, Vogué à Nieigles-Prades, Saint-Sernin à Largentière, Robiac à Bessèges et La Valette, Saint-Julien au Martinet.

Zone G : Auvergne-Cévennes. — La zone est la réunion des deux réseaux précédents.

Les conditions faites aux voyageurs sont des plus avantageuses, puisque l'on peut parcourir ces différents itinéraires aux prix respectifs de 42, 48, 72, 38, 44, 46 et 70 francs en deuxième classe, et que l'on a le droit de franchir gratuitement une distance pouvant atteindre 300 kilomètres pour venir profiter d'un point quelconque du réseau P.-L.-M. à l'une des gares desdits itinéraires, de ces cartes de circulation ; d'autre part, il y a des réductions prévues pour les familles nombreuses (10 à 50 %, selon le nombre de personnes), et les trajets supérieurs à 300 kilomètres pour aboutir à ces zones sont calculés à un tarif réduit (0 fr. 045 par kilomètre en seconde classe).

Le public a fait le meilleur accueil à ces innovations qui ont contribué à développer cette année la fréquence des voyages, à la grande satisfaction des Syndicats d'Initiative des régions traversées.

Mais si, à première vue, l'on peut supposer que notre Ville

a pu profiter indirectement, dans une certaine mesure, de ces facilités qui ont accru le nombre de voyageurs sur le P.-L.-M., en pouvant ainsi héberger davantage de visiteurs, on constate malheureusement, en examinant la question plus en détail, que la mise en service de ces cartes a plutôt enlevé à notre cité une partie de ceux qui se seraient arrêtés chez nous, sans la création desdits billets.

Notre Syndicat d'Initiative n'a peut-être pas encore conclu dans le même sens que nous ; toutefois, il faudra bien qu'il se rende à l'évidence devant la démonstration qui nous paraît irréfutable.

Considérons, en effet, à titre d'exemple, la carte de la zone de Savoie.

Pour circuler librement sur l'itinéraire prévu, qui ne comprend pas Lyon, les Parisiens ou tous autres Français et Etrangers ayant à passer par la capitale (et ce sont les plus nombreux) pour se rendre dans la province considérée, devront atteindre l'un des points du réseau par la ligne la plus courte ou la plus rapide, et revenir de même.

Donc, ces villégiateurs devront forcément emprunter le parcours Mâcon-Ambérieu-Culoz ou Mâcon-Bourg-Belegarde, et seront dans l'impossibilité, à moins de prendre des billets ordinaires supplémentaires, de passer par Lyon, qu'ils auraient sans doute pu comprendre dans leur itinéraire s'ils n'avaient eu à leur disposition, comme auparavant, que des circulaires ou des aller et retour.

Ce que nous venons de dire pour la Savoie est également vrai pour les zones du Jura, d'Auvergne et des Cévennes.

Seule, la carte de la zone du Dauphiné peut amener dans notre ville quelques voyageurs du Nord, préférant atteindre le réseau à Grenoble ou à Valence en passant par la voie rapide *via* Lyon, si toutefois on leur permet un arrêt en cours de route.

Telle est exactement la situation qui est faite à notre cité par la création de ces cartes de zone.

Mais je m'empresse d'ajouter qu'il serait bien simple de modifier cet état de choses dans un sens très favorable à l'agglomération lyonnaise, sans exiger, à proprement parler, de sacrifices de la Compagnie P.-L.-M. et tout en augmentant encore les facilités accordées aux voyageurs par l'usage de ces billets.

Seulement, il faudrait que notre Syndicat d'Initiative puisse prendre résolument en mains la question et cherche à faire aboutir, auprès de la Compagnie P.-L.-M., la solution que nous préconisons ci-après :

1° Lesdites cartes de zones devraient être établies pour un parcours un peu plus allongé, quitte à ce que l'on augmentât légèrement leur prix, et de façon à ce que toutes comprennent la Ville de Lyon dans leur itinéraire ;

2° La distance que l'on pourrait parcourir gratuitement à l'aller et au retour, pour utiliser ces billets, devrait être portée à 355 kilomètres.

De la sorte, tout voyageur en provenance, par exemple de Marseille, où aboutissent un grand nombre de lignes ferrées et de navigation, pourrait commencer un voyage pour n'importe quelle zone à partir de Lyon.

Les Parisiens ou habitants du Nord pourraient aussi atteindre Lyon, mais par le billet de zone du Jura, qui comprendrait Dijon (à 315 kilomètres de Paris), ou par la zone d'Auvergne ;

3° Une autre carte de région serait à créer, celle du Sud-Est ;

4° Des troncs communs, dits de soudure, devraient limiter les réseaux de zones, de façon à permettre plus facilement la création et l'emploi de billets combinés ; ces troncs communs comprendraient tous Lyon à l'une de leurs extrémités et formeraient, en quelque sorte, une étoile autour de notre ville, considérée comme centre des combinaisons.

Ainsi, voici quels seraient ces troncs communs pour les différentes zones :

Lyon-Dijon, pour le Jura et l'Auvergne.

Lyon-Genève, pour le Jura et la Savoie.

Lyon-Chambéry, pour la Savoie et le Dauphiné.

Lyon-Nîmes, pour les Cévennes et le Sud-Est.

Lyon-Valence-Livron, pour le Dauphiné et le Sud-Est.

Lyon-Clermont-Ferrand, pour les Cévennes et l'Auvergne.

Quant aux différentes lignes à intercaler dans ces zones, elles seraient naturellement délimitées entre elles, en dehors de ces troncs communs intéressant la cité lyonnaise, à peu près suivant les répartitions déjà admises par la Compagnie P.-L.-M., mais en formant entre elles d'autres troncs communs de soudure, par exemple Culoz-Modane entre la Savoie et le Dauphiné, etc.

Nos lecteurs peuvent se rendre compte que notre projet n'augmenterait pas beaucoup les sacrifices à consentir par la Compagnie en cause, qui d'ailleurs pourrait augmenter légèrement le prix des cartes, mais que, par contre, la bonne ville de Lyon bénéficierait énormément de l'afflux de voyageurs que lui apporteraient certainement ces billets ; elle deviendrait, en somme, le véritable centre d'excursions et de voyages pour tous les voyageurs utilisant ces cartes de zones.

Nous ne saurions trop insister auprès des Pouvoirs publics et de notre Syndicat d'Initiative, à qui nous soumettons notre idée, qui nous semble pratique, pour qu'ils joignent leurs efforts en vue d'obtenir du P.-L.-M. ces améliorations, qui seraient si intéressantes pour les voyageurs français, et particulièrement pour nos compatriotes.

SINED.

INAUGURATION DE LA SALLE RAMEAU¹

Dimanche prochain, 8 novembre, à 3 heures de l'après-midi, aura lieu l'inauguration officielle du monument que la Compagnie Immobilière du 1^{er} arrondissement a édifié dans le quartier de la Martinière. La cérémonie sera présidée par M. Dujardin-Beaumetz, sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts ; la ville de Lyon a fait appel au concours de l'orchestre de la Société des Grands Concerts, qui lui-même donnera son premier concert d'abonnement (soirée de gala) mardi 10 novembre, à 8 h. 3/4. Seule à Lyon la salle Rameau sera dotée de grandes orgues, qui permettront des auditions de ce magnifique instrument dont les amateurs étaient jusqu'à présent privés ; l'inauguration de l'orgue aura lieu dimanche 6 décembre.

Intérieurement et extérieurement, les travaux d'achèvement sont activement poussés, la mise au point sera suffisante, il ne restera que quelques petits détails accessoires. L'ornementation intérieure de la salle est d'une sobriété qui n'exclut ni l'art ni la richesse ; l'éclairage par un vaste plafond vitré, de même que l'éclairage électrique par des lampes dissimulées dans une frise sculptée seront du meilleur effet. Les proportions de la salle sont grandioses, et la disposition de la galerie et de l'amphithéâtre réalisent le nécessaire

¹ La Construction Lyonnaise a donné dans son numéro du 1^{er} mars 1907 une description de la salle de concerts et conférences, maintenant dénommée Salle Rameau, avec plans, coupe et perspective. Nous signalons également le dessin que contenait la Construction Lyonnaise du 16 octobre 1907 donnant une vue du chantier prise le 10 du même mois ; il sera pour nos lecteurs intéressant et curieux de juger le travail accompli en une année.

pour une salle de concert où on n'a pas, comme pour un spectacle, à se préoccuper de la scène. Quant aux dégagements, on peut dès maintenant juger qu'ils ont été des mieux compris pour faire évacuer commodément les grandes affluences.

Au-dessous de la salle, une vaste brasserie ornée de peintures, de vitraux et de bronzes, dont s'achève l'installation, fait dès maintenant l'objet de la curiosité publique.

Il y a lieu de complimenter les architectes, MM. Clermont et Riboud, et les entrepreneurs diligents qui ont pu réaliser avec une telle activité, en un temps relativement court, une œuvre monumentale sur laquelle nous aurons occasion de revenir.

A PROPOS DU PALAIS DES ARTS

Nous avons reçu un certain nombre de lettres de nos lecteurs, approuvant pleinement les critiques du *Lyon Universitaire* que nous avons reproduites dans notre dernier numéro, au sujet de la location comme magasins par la Ville du rez-de-chaussée du Palais Saint-Pierre, et les commentaires que nous y avons ajoutés.

A ce propos, un de nos correspondants nous fait observer que, indépendamment des considérations très judicieuses relatives aux dangers d'incendie que les magasins peuvent faire courir au Palais, du tort en somme assez relatif que peuvent subir les immeubles de rapport, dont les rez-de-chaussées se loueraient à défaut de ceux-là, il y a lieu de considérer que les locataires du Palais habitent pour la plupart l'entresol ou l'étage au-dessus des magasins. Il se demande si l'hygiène y est suffisante, et si ces appartements remplissent les conditions prescrites par le Règlement sanitaire ; il renvoie aux « Règles générales de salubrité des habitations », qui sont énoncées aux articles 2, 4 et 7, donnant les dimensions minima des baies d'éclairage et d'aération.

Nous remercions notre correspondant de son observation, qui vient encore corroborer les raisons si valables exposées pour demander qu'on rende entièrement ce monument public à sa véritable destination de Palais des Arts.

LES TRAVAUX DE L'HOTEL-DIEU

S'il est un lieu où doivent se mettre en pratique les principes de l'hygiène moderne, c'est assurément l'hôpital. Je me hâte de dire que la restauration du bâtiment situé près de l'entrée de l'Hôtel-Dieu, et servant à la réception des blessés et des malades à toute heure du jour et de la nuit, bâtiment qu'on est convenu d'appeler l'Infirmier de porte, procure sur ce point entière satisfaction.

Seuls, les murs ont été conservés, et encore ont-ils été fortement éventrés pour l'installation d'immenses baies ; cela a nécessité des travaux de consolidation menés avec une grande aisance. Des colonnes de fonte noyées dans le ciment, par suite invisibles, apportent une solution autant élégante que certaine à la question de la stabilité. D'autre part, quelle métamorphose heureuse à l'intérieur !

Deux manières de construire différentes, franchement caractéristiques de chaque époque, se succèdent l'une à l'autre. Des piliers massifs supportaient des voûtes interceptant le jour de petites fenêtres, et, par suite de modifications survenues à travers le temps, des coins dangereux se trouvaient difficiles à utiliser. Maintenant, s'offre au regard une vaste salle, largement éclairée, garnie de sièges ripolinés, sorte de hall à circulation commode, sur lequel s'ouvrent bureaux, salle d'opération, water-closets. En pleine lumière, un escalier spacieux conduit au premier étage. Comme un tapis moelleux,

aux belles couleurs, inaccessible à l'invasion de la poussière, le lithoxyle recouvre l'escalier en béton armé, le vestibule d'en haut, le soubassement, le sol des dalles de malades. Partout ailleurs, la mosaïque inusable constitue le sol sans joints, à gorges arrondies à son intersection avec les murs vernis au ripolin. Par une déclivité insensible à la marche, l'eau, que la lance y projette vigoureusement, s'échappe par des grilles minuscules et lavables directement par un mécanisme spécial.

En somme, éclectisme judicieux des nouveaux matériaux opposé à l'amoncellement des moellons occupant une trop grande partie de la place. En outre, plafonds à longue portée en ciment armé, aussi solides que les disparus, sous un volume minime. Telles sont les améliorations introduites dans cette partie de l'Hôtel-Dieu par l'architecte, M. Tony Garnier, moyennant la somme de 50.000 francs, relativement insignifiante, par rapport à l'importance des travaux. Alors, ne semble-t-il pas qu'un sérieux coup est porté à la légende excusant les devis dépassés : pour bien construire, il faut beaucoup d'argent ?

« C'est incroyable comme il y avait de la place », disent ceux qui sont à même de comparer le présent à l'ancien état de choses. En effet, à côté de la superbe installation des malades, se trouvent en bas un cabinet de garde pour l'interne, en haut une petite cuisine et des chambres à l'usage de l'interne et du médecin, ces dernières desservies par un petit escalier de service déjà existant. En un mot, on a conservé tout ce qui était utilisable et transformable, sans que cela empêche le moins du monde un remaniement complet, avec le minimum de frais, à la satisfaction des médecins les plus difficiles.

La dépense totale s'élève à 59.000 francs. Mais aussi, que d'appareils. Les uns, hygiéniques : lavabos à pédale donnant eau chaude, eau froide, eau stérilisée, les autres nécessaires à l'inspection médicale : lits d'opération, tables en verre, etc...

La mosaïque est de MM. Bertin et Bouché, le lithoxyle de M. Brousse, les appareils sanitaires et de chauffage de la maison Mathieu, la plomberie de M. Guttin, le ciment armé de MM. Mazet et Limousin.

Depuis quelques jours l'infirmerie de porte fonctionne, rendant parfaitement les services demandés. Mais d'autres travaux ont eu lieu dans le même établissement, il y en a encore en cours d'exécution.

La salle de cours de M. le Dr Jaboulay, dallée en mosaïque se prolongeant en revêtement du soubassement, aux murs vernis par un blanc Ripolin, offre toute garantie de propreté. Certes, on y a fait tout ce qu'il était humainement possible de faire pour se garantir de la poussière et de tout germe nocif. De plus, différentes salles de malades sont déjà mosaïquées.

Quant aux travaux en cours, nous les indiquons simplement :

1° Installation d'une infirmerie pour le service de la Maternité et d'une salle de consultations gratuites pour le même service : maçonnerie, M. Pénelon ; garnissage, M. Jamot ; mosaïque, MM. Bertin et Bouché ; chauffage et service d'eau chaude, M. Gobert.

2° Réinstallation complète des bains d'hommes et de femmes : maçonnerie, M. Pénelon ; ciment et garnissage, M. Jamot ; chauffage et appareils, M. Gobert.

3° Installation sur le quai du Rhône d'un certain nombre de chambres d'internes. Actuellement, six internes sur vingt-trois ont leur logement à l'Hôtel-Dieu ; l'intention de l'Administration est de les loger tous. A. TUOTIOP.

AVIS

Prière à Messieurs les Abonnés de prendre note de la date d'expiration de leur abonnement mentionnée sur l'étiquette d'envoi du Journal, afin de nous faire parvenir en temps utile le montant de leur renouvellement.

II^e CONGRÈS INTERNATIONAL

DE

L'INDUSTRIE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

Voici comment sera divisé ce Congrès, qui était primitivement fixé au mois de septembre dernier et se tiendra à Paris, à partir du 15 novembre :

1^{re} SECTION. — Du mode d'adjudication :

- a) Adjudication concours ;
- b) Des garanties exigées par les Administrations.

2^e SECTION. — Réglementation du travail :

- a) Limitation des heures de travail ;
- b) Apprentissage. Enseignement professionnel.
- c) Lois des accidents ;
- d) Organisation industrielle internationale.

3^e SECTION. — Du règlement amiable des litiges :

- a) Arbitrage ;
- b) Expertise ;
- c) Commissions mixtes.

SÉANCES. — RÉCEPTIONS. — BANQUET. — EXCURSIONS.

Dimanche 15 novembre.

Soirée : A 8 h. 1/2, Réception des Congressistes au siège de la Fédération Française, 3, rue de Lutèce, à Paris.

Lundi 16 novembre.

Matinée : A 10 h. 1/2, Séance d'ouverture du Congrès à l'Hôtel des Sociétés Savantes, 8, rue Danton.

Après-midi : A 2 h. 1/2, au siège social, 3 rue de Lutèce, Conférence sur les travaux du Métropolitain, puis Visite des travaux sous la conduite des Entrepreneurs-Constructeurs.

Mardi 17 novembre.

Matinée : A 9 h. 1/2, Séances des Sections au siège social, 3, rue de Lutèce.

Après-midi : Visite de l'Ecole des Travaux publics, à Arcueil-Cachan. Rendez-vous à 2 heures, gare du Luxembourg, pour le train de 2 h. 32. Arrivée à Arcueil à 2 h. 54 (Train spécial).

Soirée : Grande Soirée de Gala offerte par les Entrepreneurs français à leurs collègues étrangers.

Cette soirée sera donnée au théâtre Marigny (Champs-Elysées) avec le concours des principaux artistes des théâtres de Paris (Opéra, Comédie-Française, Opéra-Comique, etc., Music-Halls, Concerts, Chansonniers, etc.), bureaux à 8 h. 1/2, rideau à 9 heures.

Mercredi 18 novembre

Matinée : A 9 h. 1/2, Séances des Sections, au siège social, 3, rue de Lutèce.

Après-midi : Réception par la Municipalité parisienne, à l'Hôtel de Ville. Visite du Théâtre National de l'Opéra.

Jeudi 19 novembre.

Matinée : A 9 h. 1/2, Assemblée générale de clôture du Congrès à l'Hôtel des Sociétés Savantes, 8, rue Danton.

Soirée : A 7 h. 1/2, grand Banquet à l'Hôtel Continental (par souscriptions).

N.-B. — Des démarches seront faites pour que les Délégués officiels et le Bureau du Congrès soient reçus par M. le Président de la République.

Les heures et lieux de rendez-vous pour la réception à l'Hôtel de Ville, la visite de l'Opéra, les détails complémentaires sur la Soirée de Gala, etc., seront communiqués soit par lettre individuelle, soit verbalement, ou par affiches, au cours des Séances du Congrès.

Avec le concours de l'Agence des « Voyages pratiques », le Comité organisateur du Congrès soumet à l'agrément des Congressistes deux catégories d'excursions :

PREMIER GROUPE : 3 excursions en grande banlieue parisienne, avec retour, chaque soir, à Paris.

a) Versailles et Sèvres, 20 novembre.

b) Fontainebleau, 21 novembre :

c) Senlis et Chantilly, 22 novembre.

Le Comité organisateur fera les démarches nécessaires pour que les visites des Châteaux et de la Manufacture Nationale de Sèvres soient faites dans des conditions toutes spéciales.

DEUXIÈME GROUPE : Excursion sur la Côte d'Azur avec arrêt d'une journée à Lyon, où les Congressistes seront reçus par la Fédération du Bâtiment de l'Est et du Sud-Est et la Chambre syndicale Lyonnaise. Cette excursion durera huit jours (20 ou 28 novembre). En voici le détail :

LA CÔTE-D'AZUR (20-28 novembre). — Itinéraire : Paris, Lyon, Marseille, l'Estérel, Cannes, Nice, la Corniche (en voiture), par Eze, la Turbie, Monaco, la Condamine, Monte-Carlo, Villefranche et Beaulieu. Retour à Paris soit directement, soit par l'Italie.

Programme succinct.

20 novembre : Départ le matin à 9 h. 10. Déjeuner en wagon-restaurant. Arrivée à Lyon à 5 heures. Conduite à l'hôtel en voiture, et installation. Dîner. Après dîner, à 9 heures, Réception à la Chambre de commerce.

21 novembre : Séjour à Lyon. Dans la matinée, à 10 heures, Réception par la Municipalité à l'Hôtel de Ville. Déjeuner. A 2 heures, visite de la Ville et de quelques grandes usines, en voitures automobiles (par les soins du Syndicat Lyonnais). A 7 heures, Grand Dîner offert par la Chambre Syndicale du Bâtiment de Lyon.

22 novembre : Départ de Lyon à 10 h. 43 du matin. Déjeuner au buffet de Valence. Arrivée à Marseille à 5 h. 38. Conduite à l'hôtel en voiture, et installation. Dîner.

23 novembre : Séjour à Marseille. Dans la matinée, ascension de Notre-Dame de la Garde. A 10 heures, excursion en mer à l'Île d'If et visite du Château-Fort. Retour pour déjeuner. Après-midi : Visite de la Ville, en voiture, et du Port. Dîner.

24 novembre : Dans la matinée, départ en chemin de fer pour Saint-Raphaël, d'où, après déjeuner, on gagnera La Napoule, en voiture, par la magnifique route de l'Estérel, appelée la Corniche d'Or. De là, on gagnera Cannes, en chemin de fer, pour dîner et coucher.

25 novembre : Séjour à Cannes. Le matin, visite de la Ville en voiture en passant par la promenade de la Californie. Après-midi, départ pour Nice. Arrivée vers 4 heures.

26 et 27 novembre : Séjour à Nice, pendant lequel on fera en voiture la classique et merveilleuse excursion de Monte-Carlo, en passant à l'aller par la Grande Corniche, Eze et la Turbie et, au retour, par Villefranche et Beaulieu.

Le 27 au soir, départ pour le retour.

28 novembre : Arrivée à Paris dans la matinée.

Prix des cartes pour cette excursion :

Chemin de fer en 1^{re} classe ; 310 francs ; en 2^e classe, 270 francs, y compris tous les frais :

1^o Chemins de fer ; 2^o Repas en route ; 3^o Omnibus des gares aux hôtels ; 4^o Séjour dans de très bons hôtels ; 5^o Visites des Villes et les voitures nécessaires ; 6^o Les excursions ; 7^o Les pourboires ; 8^o Soins des Agents des « Voyages Pratiques ».

Nota. — Avec le billet d'excursion Côte-d'Azur, il sera délivré un programme horaire détaillé du voyage.

Les adhésions aux excursions seront reçues à titre indicatif ; elles ne deviendront définitives que huit jours avant le Congrès, c'est-à-dire à la date du 8 novembre.

Participation des Dames. — Les dames sont admises aux séances du Congrès, réceptions, banquet, excursions, etc.

Elles devront envoyer leur adhésion au Congrès, accompagnée d'une cotisation fixée exceptionnellement à 10 francs.

Adhésions. — Les adhésions doivent être adressées d'urgence, comme il est indiqué, avec les souscriptions aux banquets et excursions.

NOTA. — Toute la correspondance adressée à l'Agence des « Voyages Pratiques » devra rappeler la participation au 2^e Congrès international du Bâtiment et des Travaux publics.

Bureau de renseignements pendant le Congrès. — Pendant toute la durée du Congrès, un Bureau spécial de renseignements et de correspondance fonctionnera au siège de la Fédération Française, 3, rue de Lutèce, Paris.

RÈGLEMENTS SANITAIRES

De leur exécution par les Municipalités, des poursuites, etc.

Continuation de l'étude de comparaison

des Règlements en vigueur dans les différentes villes

— FIN —

Il ne faut pas d'excès, c'est entendu ; mais il ne faudrait pas non plus méconnaître les immenses progrès qui se sont accomplis et qui restent à accomplir dans cet ordre d'idées. — « Point n'est besoin, d'ailleurs, disait M^r Joseph Guérin, de partager toutes les doctrines des hygiénistes officiels pour faire son devoir en matière d'assainissement. Peut-être, au contraire, serait-il préférable, dans l'intérêt mieux compris de la santé publique, d'envisager la solution du problème sous un autre aspect que celui, despotique et rébarbatif, auquel nous ont accoutumés les autorités administratives. »

L'initiative privée peut beaucoup ; c'est d'elle, croyons-nous, de ses efforts incessants, qu'il faut surtout attendre les progrès et les améliorations. Adversaires résolus de l'étatisme, nous pensons avec la vieille école lyonnaise que si l'intervention des pouvoirs publics ne doit pas être mise en défiance, il n'est pas bon toutefois que cette intervention joue un rôle trop omnipotent.

L'initiative privée, l'association ont donc une tâche primordiale à remplir. C'est là un vaste champ ouvert aux préoccupations et aux études de nos Associations.

Quelques idées ont déjà été émises à ce point de vue, quelques tentatives heureuses ont déjà été faites. Qu'il nous suffise de citer l'exemple de la Chambre syndicale de Paris, qui instituait récemment son « premier concours annuel ayant pour objet les meilleures dispositions des logements ou appartements (1) ».

Nos amis de Paris ont voulu ainsi inciter les propriétaires et les architectes à faire les maisons les plus commodes et les plus hygiéniques, « à faire aimer davantage le foyer autour duquel se serreront les membres de la famille ».

A Lyon, nous étudions en ce moment une question également très intéressante : nous voudrions instituer des prix, des récompenses en vue de favoriser et hâter le développement de l'enseignement ménager.

Nous n'avons pas besoin d'insister devant cette Assemblée sur l'intérêt du rôle que peuvent remplir nos Associations de la propriété bâtie, sur la tâche si utile qu'elles peuvent assumer pour aider, sous une forme ou sous une autre, à l'amélioration de l'habitation et du logement familial. Ce que nous avons voulu seulement, c'est mettre en évidence, à la fin de ce rapport, les effets salutaires à attendre des efforts et de l'initiative de chacun de nos Syndicats.

En entrant tous dans la voie qui vient d'être si heureusement tracée, nous aurons fait œuvre utile et nous aurons bien servi la cause de la propriété.

Telles sont les quelques considérations qu'il nous a paru intéressant de présenter avant de clore ce rapport par les conclusions qu'il comporte.

Nous demanderons d'abord au Congrès de vouloir bien voter à nouveau le vœu émis déjà aux deux Congrès de Toulouse et de Bordeaux, sur la proposition du distingué membre des Conseils judiciaires de la Chambre syndicale de Paris et de la nôtre, M^r Talamon.

Le renouvellement de ce vœu nous a paru offrir un intérêt

(1) Voir le programme et le règlement du concours dans le *Bulletin de la Chambre syndicale des propriétés immobilières de Paris*, du 1^{er} mars 1906.

d'autant plus grand, qu'actuellement nombre de villes ne sont pas encore dotées de leurs règlements sanitaires.

Mais à côté de ce vœu, le Congrès voudra bien nous permettre de lui proposer en même temps d'en émettre un second, — tout à fait nouveau; — et dont l'adoption nous paraît commandée en raison des critiques si sérieuses et si légitimes que l'on est malheureusement fondé à adresser aux règlements édictés en vertu de l'article premier de la loi de 1902.

Les deux vœux que nous avons l'honneur de soumettre à l'adoption du Congrès sont les suivants :

PREMIER VŒU

Le Congrès

Considérant que la loi du 15 février 1902 se borne, ainsi qu'il résulte des travaux préparatoires, à développer la règle inscrite dans l'article 97 de la loi municipale du 5 avril 1884; que ladite loi ne permet pas plus que la législation antérieure, à l'autorité municipale, de bouleverser arbitrairement le régime et l'économie des propriétés déjà existantes ou d'imposer aux propriétaires un moyen exclusivement obligatoire, alors qu'il en existe ou peut en exister d'autres également efficaces pour atteindre le but poursuivi;

Considérant, en outre, qu'il est de principe, en droit pénal, que chacun ne doit répondre que de son manquement personnel à la loi;

Emet le vœu :

1° Que les règlements sanitaires à intervenir évitent de porter atteinte au régime et à l'économie des propriétés déjà existantes;

2° Qu'ils évitent également de prescrire des procédés exclusivement obligatoires, alors qu'il en existe ou peut en exister d'autres également efficaces pour atteindre le but poursuivi;

3° Que les règlements sanitaires à intervenir précisent que la responsabilité des infractions commises incombera à ceux qui en seront les véritables auteurs, qu'ils soient ou non propriétaires de l'immeuble.

DEUXIÈME VŒU

Le Congrès,

Considérant que, dans l'intérêt bien entendu de la salubrité et de l'hygiène même, les prescriptions des règlements sanitaires devraient tendre à faciliter, autant que possible, le rôle de la propriété appelée à répondre au vœu de la loi;

Considérant que, tout au contraire, la généralité des règlements en vigueur, par le caractère trop absolu, trop rigoureux et trop compliqué de nombre de leurs dispositions excessives et par leur minutie même, vont à l'encontre de ce but;

Considérant qu'ainsi que le démontrent les réclamations qui se sont élevées dans nombre de villes, ces arrêtés ne tiennent pas un compte suffisant des exigences si complexes de la construction, ni des besoins ou des nécessités d'ordre pratique ou technique que celle-ci soulève; que leur exécution intégrale, ainsi que cela a été démontré, serait très difficile et très onéreuse pour certaines catégories d'immeubles;

Considérant que l'amélioration sanitaire des villes ne pourrait qu'en souffrir, tant au point de vue de l'édification d'immeubles nouveaux qu'au point de vue des modifications ou transformations à introduire dans les vieilles maisons déjà existantes;

Que de telles conséquences seraient surtout regrettables en ce qui concerne les maisons ouvrières et toutes ces populations nombreuses, intéressantes et peu fortunées qu'a voulu protéger le législateur; qu'il importe donc de ne pas surcharger outre mesure la petite propriété et de ne pas entraver ses efforts vers le mieux, si l'on veut lui permettre de satisfaire à toutes les obligations pouvant normalement lui incomber;

Considérant qu'il ne faut pas la mettre dans la nécessité ou de s'abstenir, ou de ne rien faire sans en être réduite à un relèvement des prix de location;

Considérant que la nouvelle réglementation n'aurait qu'à gagner à être établie sur des bases plus larges et plus conformes aux intérêts en cause, qu'il s'agisse du propriétaire ou des occupants de l'immeuble;

Que ce résultat peut, d'ailleurs être obtenu sans compromettre les règles essentielles de l'hygiène;

Emet le vœu :

Que, lors de l'élaboration des règlements sanitaires restant à édicter, ou au moyen d'une révision des règlements existants, les municipalités veuillent bien prendre en considération les desiderata ci-après :

1° Eviter ou supprimer toutes prescriptions exagérées ou inutilement onéreuses et pouvant entraîner un surélévation excessif du coût de la construction;

2° Adopter une réglementation moins rigoureuse, plus simple, plus large et d'un caractère moins minutieux et moins absolu que celle actuelle; mieux adaptée aux nécessités pratiques de la construction et mieux appropriée aux différentes natures et aux différents genres d'immeubles;

3° Eviter enfin ou amender, en ce qui concerne surtout la petite propriété et les maisons ouvrières, toutes dispositions de nature à faire renchérir outre mesure le prix du logement et à le porter au-dessus des ressources de l'occupant.

E. CHARRASSE.

Que fera-t-on des lions du Pont la Feuillée ?

Un arrêté du préfet du Rhône du 19 octobre dernier annonçait la mise à l'enquête d'utilité publique du projet de reconstruction du pont la Feuillée sur la Saône à Lyon; le moment est donc tout à fait opportun de dire, avant sa disparition, quelques mots de son origine et de soumettre à nos lecteurs quelques observations relativement à la façon dont le nouveau pont sera édifié.

Né à la circulation le 28 septembre 1831, c'est un pont suspendu, comme tous ceux qui ont été établis à Lyon pendant le second quart du XIX^e siècle; ce mode de construction est essentiellement lyonnais. M. A. Bleton, dans *Lyon Pittoresque*, rappelle que « l'ingénieur Seguin, l'auteur du pont de Tournon — le premier de ce genre — est un de nos compatriotes d'adoption; mais s'il en faut croire d'autres documents du temps, l'idée première en reviendrait à un autre Lyonnais, Etienne, serrurier-mécanicien, qui aurait exécuté le projet d'un petit pont suspendu, bien avant Seguin.

Quoi qu'il en soit, les nécessités d'une circulation intense, d'une part, les progrès de l'industrie métallurgique, d'autre part, ont fait abandonner ce mode de construction, dans les villes tout au moins.

On sait que l'axe du pont sera déplacé, et que partant, comme actuellement de la rue Octavio-Mey, il viendra aboutir entre les rues Constantine et d'Algérie, au droit de la grande porte de l'immeuble en façade sur le quai, entre ces deux rues. Cette disposition nous semble bien comprise pour la facilité de la circulation.

Mais un autre côté de la question, l'aspect du pont lui-même, nous paraît mériter un sérieux examen.

Deux écoles sont en présence pour la construction des ponts modernes : l'une se borne à vouloir réaliser simplement une voie de communication, ne s'occupant que du côté pratique, utilitaire, et négligeant volontairement la partie esthétique de ce genre de travaux; un de nos plus éminents architectes se ralliait récemment à cette conception, et confiait à l'un de nos confrères quotidiens qu'à son avis, dont nous ne contestons nullement la valeur, un pont devait exclusivement répondre aux exigences et aux commodités de la circulation; cette opinion peut se soutenir pour le tracé des rues et nous admettons que le voyer n'a pas à se préoccuper de leur ornementation;

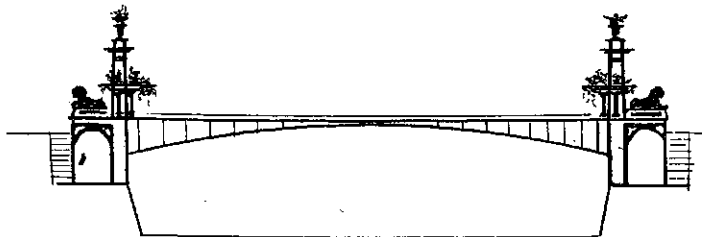
on est en droit de compter pour ce résultat sur le concours des riverains à qui incombe le choix de la nature des façades ; mais il n'en est plus de même pour les ponts, et c'est alors que nous paraît plus rationnelle l'opinion de l'autre école qui estime du devoir des administrations de contribuer, dans l'exécution des projets de ponts, à l'embellissement de la partie de la ville où ils doivent être édifiés, en s'inspirant de la nature du quartier, de l'entourage, du site.

Pour le pont la Feuillée, œuvre de l'ingénieur Favier, chacun connaît les lions de bronze qui en décorent les extrémités ; il semblerait indiqué de lui conserver, dans sa reconstruction, le caractère pittoresque qui le distingue des autres ponts de la ville.

Nous avons voulu à ce sujet prendre l'avis d'un de nos architectes qui connaissent le mieux le Lyon ancien, et qui en même temps se rendent pleinement compte des besoins et des exigences de la vie moderne dans une grande ville, M. Rogatien Le Nail, dont nos lecteurs ont pu à plusieurs reprises apprécier la science archéologique et le sentiment artistique. Sa conception de la reconstruction projetée ne devait pas, pensions-nous, dépouiller ce coin de Saône de son aspect assez spécial et, de fait, voici comment M. Rogatien Le Nail a bien voulu faire connaître à *la Construction Lyonnaise* sa façon de comprendre l'utilisation et la modification de la partie décorative du pont. Avec la meilleure grâce et pour mieux montrer les avantages de son point de vue, il a dessiné spécialement pour nos lecteurs les croquis qui accompagnent cet article.

**

« Et d'abord, nous dit M. Le Nail, il y a lieu de considérer que, sans grande dépense, et, on peut bien dire, de façon économique, on réaliserait une décoration satisfaisante du nouveau pont en utilisant les lions qui retiennent les câbles du pont actuel ; bien qu'ils ne soient pas d'un caractère artistique incontestable, leur maintien contribuerait néanmoins à l'embellissement de ce coin tournant de la Saône.

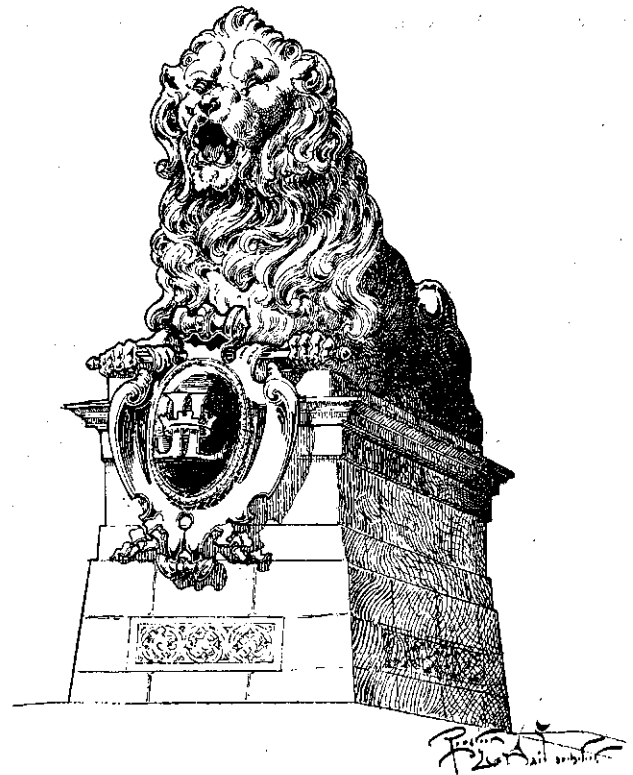


« D'autre part, le nouveau pont ne devant plus être suspendu, des piliers comme ceux qui existent actuellement ne sont pas nécessaires, puisqu'il n'y aurait plus de câbles à supporter ; je voudrais cependant voir édifier un pylône de chaque côté, aux deux extrémités, pour donner à l'œuvre une allure architecturale qui peut avantageusement s'ajouter au caractère utilitaire de ce genre de travaux ; pour rompre la sécheresse des lignes, des coupes seraient disposées à mi-hauteur, que viendraient garnir pendant la belle saison les plantes et les fleurs des riches jardins du Parc, débordant et descendant jusqu'à la balustrade ; en hiver, quelques arbustes « sempervirens » remplaceraient la pelouse fleurie suspendue.

« On garnirait de même le vase supérieur, et l'on obtiendrait ainsi une décoration florale du plus gracieux et du plus riant effet.

« Sur la face antérieure du pilier, regardant l'entrée, où il

n'est pas prévu de coupe, pourraient être placés des bas-reliefs décoratifs, ou bien encore des plaques sur lesquelles serait inscrit l'historique du pont depuis ses origines : les quelques lignes gravées en tête des nouveaux ponts du Rhône, qui sont seulement consacrées à l'œuvre moderne, ne sont



UN LION DU PONT LA FEUILLÉE
RETOURNÉ
ET TENANT DANS SES PATTES UN ÉCUSSON

Projet de M. ROGATIEN LE NAIL

Le socle actuel étant beaucoup trop large est ici diminué.

pas suffisantes : le pont Morand méritait mieux, et il n'aurait pas été inopportun de rappeler le souvenir de l'ancien pont de bois et de l'illustre ingénieur qui le premier réunit les Brotteaux à la ville ; voyez pour le vieux pont d'Ainay, dont vous avez dans *la Construction Lyonnaise* retracé le passé, n'aurait-il pas été à propos qu'il en fût fait mention lors de sa reconstruction ?

« — En effet, certaines municipalités inscrivent leur histoire locale sur les plaques de noms de rues, indiquent les dates de naissance et de mort de leurs grands citoyens dont les noms sont ainsi perpétués, et font figurer les appellations successives par lesquelles ces rues ont été autrefois désignées ; bien peu pourtant ont une histoire comparable à la nôtre, et l'idée que vous suggérez pour les ponts serait susceptible de recevoir à Lyon une plus vaste application..... Mais les lions, que vous conservez, comme le montre votre croquis?.....

« — Les lions ; bien entendu, ils devraient être utilisés, seulement ils seraient retournés face au public qui pénètre sur le pont, ce qui d'ailleurs est bien plus rationnel ; ils supporteraient de leurs pattes un cartouche portant un monogramme ou une devise.

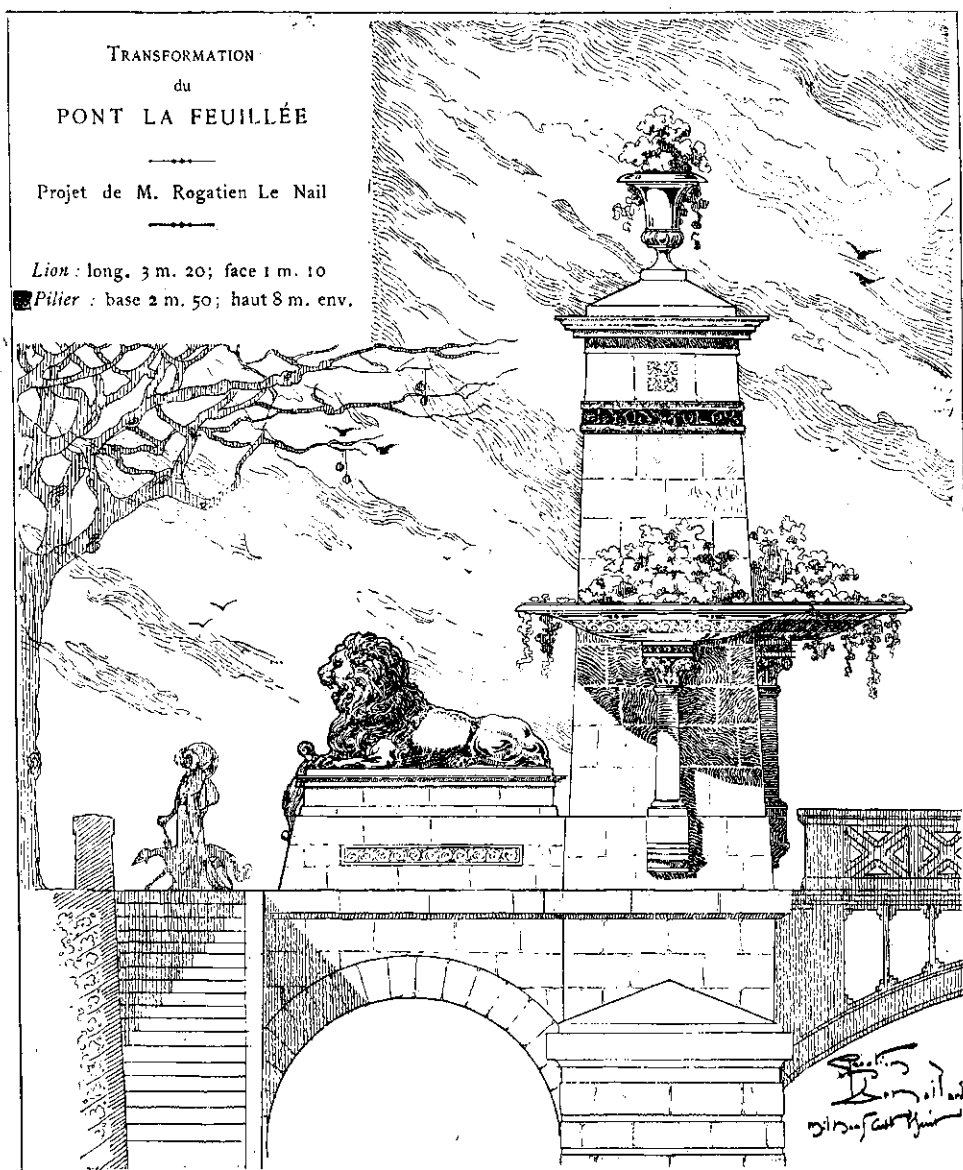
« — Mais, objectons-nous, une telle disposition n'apporterait-elle point de gêne à la circulation aux abords du pont ?

« — Nullement; le pont prévu est plus large que l'ancien, et d'ailleurs le fauve accroupi peut être placé très en avant du pilier, soit plus en dehors, de manière à dégager l'accès des trottoirs et, dans ce cas, il serait relié au pylône par une balustrade ou balcon en quart de cercle.

« — Cette disposition donnerait en effet une belle allure aux entrées du pont, et il serait fort désirable que les services qui

« — Et au cas assez vraisemblable, ajoutons-nous avant de prendre congé, où la Municipalité ne modifierait rien au projet du pont, ne pourrait-on trouver à ces quatre lions une autre destination ?

« — Je ne pense pas qu'il entre dans les vues de l'administration de les mettre à la fonte; le produit n'en grossirait guère les recettes de notre budget.



préparent ces projets s'inspirent de ces considérations esthétiques qui paraissent bien être le cadet de leurs soucis...

« — ... Cette fois-ci comme toujours. Vous n'en êtes pas d'ailleurs à le signaler, et votre collaborateur Sined avait bien raison de réclamer, dans votre numéro du 1^{er} février dernier, la création à Lyon d'un Comité consultatif auquel seraient soumis les projets de cette nature et qui les étudierait au point de vue des embellissements de la ville, avant que le Conseil municipal ait à se prononcer sur leur acceptation, car les préoccupations esthétiques ne sont pas dominantes non plus chez nos édiles.

« Bien que leur valeur artistique, comme je vous le disais tout à l'heure, ne soit pas considérable, il serait fâcheux de n'en pas tirer parti. On pourrait, par exemple, les placer sur la place Carnot à Perrache, sur le trottoir des jardins, droit en face de la gare, mais assez élevés, espacés de 10 mètres les uns des autres et regardant vers l'arrivée. De toute façon, il me semble difficile à première vue de les rendre présentables autrement qu'avec un cartouche entre leurs griffes.

« Et maintenant, si d'autres propositions surgissent qui en tirent un meilleur parti, je ne demande qu'à les voir se réaliser pour l'embellissement de notre ville. »

Nous sommes heureux d'avoir pu exposer les idées si intéressantes de notre interlocuteur que nous remercions de son bienveillant accueil et que nous félicitons de ses remarquables travaux ; il était bon que la *Construction Lyonnaise* consigne ces observations pour montrer dans l'avenir que les architectes ne sont pas restés indifférents aux améliorations à apporter à l'aspect de notre ville ; il est évident qu'ils ont plus de chance d'être dans le vrai que tel de nos édiles dont la compétence en la matière ne découle pas inévitablement du choix du suffrage universel.

HENRI SOULU.

TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

HAUTE-LOIRE. — Un groupe scolaire va être édifié, à *Fornay*, pour remplacer l'école mixte qui fonctionnait jusqu'alors. Les plans et devis sont prêts, et sous peu une décision ferme sera prise. — Un abattoir intercommunal va être construit sur le territoire de la commune de *Saint-Martin-en-Coailleur*. La dépense s'élève à 10.000 francs environ.

ISÈRE. — Le Préfet de l'Isère vient d'approuver le projet de construction de l'Hôtel des Postes, à *Bourgoin*, ainsi que le projet d'emprunt de 140.000 francs. — Le Conseil municipal de *Saint-Siméon-de-Bressieux* a adopté à l'unanimité le projet d'adduction d'eau potable, qui prévoit l'installation de bornes-fontaines dans les différents hameaux de la commune. Le montant de la dépense est de 96.500 francs. — Vient d'être approuvé un projet de travaux d'assainissement au collège de *la Mure*, sous réserve d'une subvention de l'État pour son exécution. — L'ancien presbytère de cette commune sera vendu aux enchères publiques sur une mise à prix de 15.000 francs. Le produit de cette vente servira à l'exécution de travaux urgents.

HAUTE-SAVOIE. — La Municipalité d'*Annecy* étudie, en ce moment, le projet de construction d'un Casino Municipal. La dépense prévue atteindrait 500.000 francs.

LOIRE. — Le devis de reconstruction d'un mur de soutènement sur le quai des Eaux-Minérales, s'élevant à 1.800 francs, vient d'être approuvé par la Municipalité de *Montbrison*. — Les travaux d'adduction et de canalisation pour le *Pertuiset* sont évalués à 3.000 francs.

SAVOIE. — Voici le montant de divers travaux projetés à *Aix-les-Bains* : construction d'une école maternelle, 150.000 francs ; réfection des trottoirs de la Promenade, 30.000 fr. ; embellissement de l'hôpital, 30.000 francs.

RHÔNE. — L'hôpital-hospice de *Villeurbanne* devenant insuffisant pour permettre d'assurer d'une manière efficace l'application des lois d'assistance, on va procéder à son agrandissement, ainsi qu'à l'aménagement des locaux existant et à l'édification de nouveaux bâtiments. La dépense totale est évaluée à 100.000 francs. — Ont été décidés également les travaux d'aménagement de nouveaux bureaux à la mairie de cette commune. — Un emprunt de 55.000 francs va être contracté pour faire face aux dépenses supplémentaires de construction de l'abattoir public d'*Oullins*, où des réparations seront exécutées dans les locaux scolaires : une somme de 3.000 francs est affectée à cet usage.

VAUCLUSE. — Le Conseil municipal de *Carpentras* a voté une somme de 200 francs pour l'amélioration de l'éclairage de l'école primaire supérieure de filles et il a émis le vœu relatif à la construction d'une ligne de tramways de *Carpentras* à *Ville*, avec prolongement éventuel par la route de la *Nesque*. Le Conseil a, en outre, décidé de mettre à

l'étude le projet de transfert de l'école de filles dans l'ancien local de la Caisse d'épargne ; la construction d'un Hôtel des postes et télégraphes ; le projet d'adduction d'eau potable et celui de l'éclairage de la ville par l'électricité.

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Enquête d'utilité publique sur la reconstruction des ponts de l'Hôtel-Dieu sur le Rhône et de la Feuillée sur la Saône.

Une enquête est ouverte sur l'utilité des projets dont il s'agit.

Des registres destinés à recevoir les observations auxquelles ces projets pourront donner lieu et les pièces de ces projets seront déposés, pendant vingt jours, à partir du lundi 26 octobre 1908, à la Préfecture, à Lyon (3^e division, 1^{er} bureau). Il est formé une Commission qui se réunira, sur convocation, à la Préfecture. Elle examinera les déclarations consignées aux registres d'enquête, recevra les explications des ingénieurs, et, après avoir recueilli, auprès de toutes les personnes qu'elle jugera utile de consulter, les renseignements dont elle croira avoir besoin, elle donnera son avis motivé sur l'utilité des entreprises et sur les diverses questions dont elle aura été saisie.

Sont nommés membres de cette Commission :

MM. Coste-Labaume, conseiller général ; Mermillon, conseiller général et adjoint au Maire de Lyon ; Bataille, conseiller d'arrondissement et adjoint au Maire de Lyon ; Jaquet, adjoint au Maire de Lyon ; Pithioux, adjoint au Maire de Lyon ; Guilhot, adjoint au Maire de Lyon ; Renard, adjoint au Maire de Lyon.

La Commission sera présidée par M. Coste-Labaume.

Syndicat des Maîtres serruriers de la Région lyonnaise.

Il est rappelé à tous les maîtres serruriers de la région lyonnaise, syndiqués ou non, que le 2^e Concours d'apprentis serruriers aura lieu fin février ou courant mars 1909, et qu'il est de toute urgence que leurs apprentis se fassent de suite inscrire au siège, 8, rue des Marronniers, tous les soirs, de 6 à 8 heures, les samedi, dimanche et jours de fête exceptés, où ils trouveront tous les renseignements complémentaires qu'ils pourraient désirer.

Architecture municipale de Lyon.

Par arrêté du 21 octobre, M. Louis GAUTHIER, sous-inspecteur stagiaire au Service municipal d'architecture, a été titularisé dans son emploi.

Distinctions honorifiques.

Dans les récentes nominations de chevalier du Mérite agricole, figurent les noms de MM. BRUN, marbrier à Gray-la-Ville (Haute-Saône) ; POCHON, architecte à Bourg ; REBOUT, maître carrier à Dampierre-sur-Salon (Haute-Saône) ; SERPOLLET, entrepreneur de travaux publics à Annemasse (Haut-Savoie) ; SINGLA, ingénieur civil à Marseille.

Société nationale des Architectes de France.

L'Assemblée générale de la Société Nationale des Architectes de France aura lieu au siège social, 15, rue de la Cerisaie, le jeudi 26 novembre 1908, à 2 h. 1/2 de l'après-midi.

Il y sera procédé à l'élection des membres du Conseil et à la réception définitive des membres nouveaux.

La distribution des récompenses du XVII^e Concours aura lieu le même jour, à 7 h. 1/2, au Restaurant Ledoyen, avenue des Champs-Élysées, sous la présidence de M. Dujardin-Beaumetz, Ministre des beaux-arts ; elle sera suivie du banquet annuel dit du « Pan de Bois », pour lequel les socié-

taires peuvent dès maintenant adresser leur adhésion à M. Charpentier, architecte, S. N., 250, boulevard Voltaire, chargé de son organisation. (Prix du banquet : 12 francs.)

Union syndicale des Architectes français.

Bureau pour l'exercice 1908-1909 :

MM. P. FAROCHON, *président*; VAUDOYER, *vice-président* pour Paris; MILVOÏ, *vice-président* pour les départements; LEDUC, *secrétaire du Comité*; A. COLLIN, *trésorier*; J. BERGÉVIN, *secrétaire général*.

Société régionale des Architectes du Nord-Ouest de la France.

Bureau pour l'exercice 1908-1909 :

MM. CARMÉJANNE, *président*; COURCOUX Paul, *vice-président* (Côtes-du-Nord); CHABAL, *vice-président* (Finistère); GAILLOT, *vice-président* (Morbihan); LEFORT, *secrétaire général*; HEDON DE LA HÉRAUDIÈRE, *secrétaire trésorier*; MORVAN, *délégué* (Côtes-du-Nord); RUER, *délégué* (Finistère); DUTARTRE, *délégué* (Morbihan).

Société des Architectes de l'Oise.

Bureau pour l'exercice 1908-1909 :

MM. MAZIER, *président*; MORIN, *vice-président*; SASSUA, *secrétaire*; MADELEINE, *trésorier*; ACHET, *archiviste*.

La Revue polytechnique.

Bulletin de la Classe d'industrie et de commerce de la Société des Arts de Genève. Organe officiel de la Fédération des Sociétés d'Anciens Elèves des Ecoles techniques de la Suisse occidentale. Paraissant à Genève, le 10 et le 25 de chaque mois. — Prix du numéro : Suisse, 25 centimes; Etranger, 30 centimes.

Sommaire : Architecture : Concours pour le monument international de la Réformation, à Genève (illustré), Aug. Gorgemont, architecte. — Revue de la quinzaine. — Moteurs à naphthaline, H. — Fédération des Sociétés techniques. — Derniers brevets. — Registre du commerce. — Marchés immobiliers. — Revue financière; J. C. — Offres et demandes de places.

Les habitations à bon marché à Londres.

On termine en ce moment, à Bethnal Green, Londres, un immeuble à appartements bon marché, spécialement réservés aux ouvriers dont le salaire ne dépasse pas 31 francs par semaine. L'immeuble contiendra : 4 appartements de 4 pièces, d'une loyer de 12 fr. 50 par semaine; 66 appartements de 3 pièces, pour 9 fr. 35 par semaine; 66 appartements de 2 pièces, pour 6 fr. 25, et 24 chambres, pour 3 fr. 10 par semaine. Chaque locataire aura une salle bain à sa disposition. Par un ingénieux système de levier, le feu du fourneau de cuisine pourra être transporté par un tuyau de fer dans le poêle de la pièce principale de l'appartement. Cette construction coûtera environ 1 million; elle est la première d'une série de maisons à bon marché que l'on élèvera d'après les dispositions testamentaires de M. W. Sutton, carrier, qui a laissé 50 millions pour cet usage. Dès qu'elle sera terminée, on en commencera une deuxième sur un emplacement déjà acheté dans City Road, et plus tard on en construira en province.

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 10 au 25 Octobre 1908

Grande rue de Monplaisir, 58. Hangar. Propr., M. Michard.
Rue Cuvier, 116. Hangar. Propr., M. Avon.
Cours Eugénie, angle rue Coignet. Hangar. Propr., M. Maçon.
Rue Paul-Bert, 329. Deux hangars. Propr., MM. Gaumont et Joanin.
Boulevard du Nord, 45. Maison. Propr., M. Condamin. Arch., M. Bouilhères.
Chemin du Vinatier, 2. Maison. Propr., M. Lépine.

Montée Bonafous, 21. Hangar. Propr., M. Tolonias.

Route d'Hyrieu, 213. Maison. Propr., M. Dufeu. Arch., MM. Robert et Chollat.

Chemin de Sainte-Foy à Saint-Irénée. 35. Loge. Propr., Hospice Debrousse. Arch., M. Blachier.

Rue Duviard, 16. Remise. Propr., M. Valanceau.

Chemin de la Vitriolerie, 31. Entrepôt. Propr., M. Martinet.

Rues Moncey, Paul-Bert et place du Pont. Exhaussement. Propr., M. Mille. Arch., M. Martinon.

Chemin du Vinatier, 134. Maison. Propr., M. Martinaud. Arch., M. Pinet.

Rue Robert, 75. Entrepôt. Prop., M. Lacroix.

Rue Mazargan, 5. Atelier. Propr., M. Fournon.

Rue d'Alger, 7. Atelier. Propr., M. Maret.

Rue d'Ivry, 30. Exhaussement. Prop., Gussion. Arch., M. Boulu.

Rue Saint-Pothin, 10 bis. Maison. Propr., M^{me} Morel. Arch., M. Boulu.

Boulevard de la Part-Dieu. Atelier. Propr., M. Neyron.

Rue de Marseille, 48. Maison. Prop., M. Les Consorts Bouchard.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX A LYON

30 Octobre 1908	DROITS D'ACCISE EN SUS (es 100 kil)	
Cuivre en lingots affiné	170 »	175 »
— en planche rouge	210 »	215 »
— — — jaune	172 50	177 50
Etain Banca en lingots	375 »	380 »
— Billiton et détroits en lingots	355 »	370 »
Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumon	42 »	43 »
— ouvré : tuyaux et feuilles	45 »	46 »
Zinc refondu 2 ^e fusion	52 »	53 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne	69 »	70 »
— — — Autres marques	66 »	68 »
Nickel brut pour fonderie	550 »	» »
— laminé	600 »	» »
Aluminium brut pour fonderie	250 »	275 »
— laminé	350 »	375 »
Fer laminé 1 ^{re} classe	19 50	20 50
Fer à double T, AO	20 50	21 50
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus	21 50	22 50

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Ain. — 25 octobre. — *Mairie de Montréal.* — Construction de bordures de trottoirs. Montant, 1.550 fr. Soumissionnaire : M. Mallet, 8 p. 100. — Adjud., M. Bouchet, à Lacluse-Montréal, 10 p. 100 de rabais.

Allier. — 20 octobre. — *Préfecture.* — Travaux d'entretien sur chemins vicinaux. 35^e lot. Montant, 4.685 fr. 60. Adjud., M. Margottat, à Saint-Léon, 18 p. 100 de rabais. — 36^e lot. Montant, 5.271 fr. 70. Adjud., MM. Blanchet frères, à Bessay, 25 p. 100 de rabais. — 37^e lot. Montant, 5.201 fr. 80. Adjud., M. Valt, à Chavriches, 6 p. 100 de rabais. — 38^e lot. Montant, 5.844 fr. Adjud., M. Margottat, 20 p. 100 de rabais. — 39^e lot. Montant, 4.314 fr. Adjud., M. Prud'homme, à Diou, 24 p. 100 de rabais. — 40^e lot. Montant, 2.757 fr. Adjud., M. Margottat, 25 p. 100 de rabais. — 41^e lot. Montant, 6.252 fr. Adjud., M. Margottat, 16 p. 100 de rabais. — 42^e lot. Montant, 5.985 fr. 40. Adjud., M. Martin, à Billy, 24 p. 100 de rabais. — 43^e lot. Montant, 8.106 fr. 90. Adjud., M. Martin, 17 p. 100 de rabais. — 44^e lot. Montant, 4.689 fr. Adjud., M. Martin, 24 p. 100 de rabais. — 45^e lot. Montant, 3.553 fr. 20. Adjud., M. Dufour, à Lapalisse, 19 p. 100 de rabais. — 46^e lot. Montant, 3.983 fr. 50. Adjud., M. Bouquillon, à Lapalisse, 7 p. 100 de rabais. — 47^e lot. Montant, 2.707 fr. Adjud., M. Dufour, à Lapalisse, 9 p. 100 de rabais. — 48^e lot. Montant, 3.898 fr. Adjud., M. Bouquillon, 10 p. 100 de rabais. — 49^e lot. Montant, 5.180 fr. 80. Adjud., M. Valt, 12 p. 100 de rabais. — 50^e lot. Montant, 4.603 fr. 30. Adjud., M. Margottat, 26 p. 100 de rabais. — 51^e lot. Montant, 4.603 fr. 30. Adjud., M. Deveau, à Chavriches, 2 p. 100 de rabais. — 52^e lot. Montant, 5.106 fr. Adjud., M. Dufour, 17 p. 100 de rabais. — 53^e lot. Montant, 4.733 fr. Adjud., M. Dubois, à Donjoin, 18 p. 100 de rabais. — 54^e lot. Montant, 4.322 fr. 50. Adjud., M. Moullier, à Montaignet. — 55^e lot. Montant, 5.444 fr. 40. Adjud., M. Deveau, 15 p. 100 de rabais. — 56^e lot. Montant, 3.668 fr. Adjud., M. Moullier, 15 p. 100 de rabais. — 57^e lot. Montant, 5.393 fr. Adjud., M. Goulinet, à Molinet, 8 p. 100 de rabais. — 58^e lot. Montant, 5.702 fr. Adjud., M. Roche, à Saint-Pont, 21 p. 100 de rabais. — 59^e lot. Montant, 5.433 fr. Adjud., M. Lacroix, à Vernet, 18 p. 100 de rabais. — 60^e lot. Montant, 3.485 fr. 50. Adjud., M. Petillat, à Saint-Rémy-en-Sollet, 19 p. 100 de rabais. — 61^e lot. Montant, 3.293 fr. 50. Adjud., M. Lacroix, 15 p. 100 de rabais. — 62^e lot. Montant, 5.450 fr. 40. Adjud., M. Barge, à Châtel-Montagne, 11 p. 100 de rabais. — 63^e lot. Montant, 5.515 fr. 90. Non adjugé. — 64^e lot. Montant, 8.920 fr. 70. Adjud., M. Barge, 5 p. 100 de rabais.

Allier. — 23 octobre. — *Préfecture.* — Travaux sur chemins vicinaux. — 65^e lot. Montant, 4 681 fr. 50. Non adjugé. — 66^e lot. Montant, 6 120 fr. 30. Adjud., M. Auriche, à Vallon, 4 p. 100 de rabais. — 67^e lot. Montant, 8 631 fr. 50. Adjud., M. Déry, à Cérilly, 1 p. 100 de rabais. — 68^e lot. Montant, 4 805 fr. 40. Adjud., M. Auriche, prix du devis. — 69^e lot. Montant, 4 863 fr. 50. Adjud., M. Auriche, 11 p. 100 de rabais. — 70^e lot. Montant, 6 864 fr. 40. Adjud., M. Auriche, 7 p. 100 de rabais. — 71^e lot. Montant, 6 249 fr. Adjud., M. Larvaron, à Cosnes, 19 p. 100 de rabais. — 72^e lot. Montant, 5 738 fr. Adjud., M. Bertin, à Vieure, 7 p. 100 de rabais. — 73^e lot. Montant, 6 163 fr. 90. Adjud., M. Auriche, 16 p. 100 de rabais. — 74^e lot. Montant, 8 028 fr. 60. Adjud., M. Debord, à Saint-Martinien, 12 p. 100 de rabais. — 75^e lot. Montant, 7 758 fr. 60. Adjud., M. Jambenoire, à Viplaix, 7 p. 100 de rabais. — 76^e lot. Montant, 6 240 fr. 10. Adjud., M. Michaux, à Saint-Sauvier, 11 p. 100 de rabais. — 77^e lot. Montant, 3 028 fr. 10. Adjud., M. Dupuis, à Marcillat, 10 p. 100 de rabais. — 78^e lot. Mont., 5 123 fr. 20. Adjud., M. Dupuis, 11 p. 100 de rabais. — 79^e lot. Montant, 3 303 fr. 90. Adjud., M. Dupuis, 9 p. 100 de rabais. — 80^e lot. Montant, 3 420 fr. Adjud., M. Dubreuil, à Nérès, 22 p. 100 de rabais. — 81^e lot. Montant, 6 379 fr. Adj., M. Larvaron, 19 p. 100 de rabais. — 82^e lot. Montant, 7 652 fr. 50. Adjud., M. Courroux, à Verneix, 23 p. 100 de rabais. — 83^e lot. Montant, 2 000 fr. Adjud., M. Gayet, à Montluçon, 11 p. 100 de rabais. — 84^e lot. Montant, 6 758 fr. Adjud., M. Gayet, 6 p. 100 de rabais. — 85^e lot. Montant, 8 453 fr. Adjud., M. Auriche, 8 p. 100 de rabais. — 86^e lot. Montant, 6 130 fr. Adj., M. Mourier, à Aude, 8 p. 100 de rabais. — 87^e lot. Montant, 3 785 fr. 60. Adjud., M. Mallet, à Montmarault, 11 p. 100 de rabais. — 88^e lot. Montant, 7 303 fr. 30. Adjud., M. Mallet, 9 p. 100 de rabais. — 89^e lot. Mont., 5 156 fr. Adjud., M. Velatte, à Pouzy, 2 p. 100 de rabais. — 90^e lot. Mont., 9 771 fr. Non adjugé. — 91^e lot. Montant, 6 379 fr. 50. — 91^e lot. Mont., 6 379 fr. 50. Adjud., M. Vilatte, 2 p. 100 de rabais. — Entretien des ponts suspendus. 92^e lot. Cusset. Montant, 1 011 fr. Adjud., M. Migeon, à Vendat, 15 p. 100 de rabais. — 93^e lot. Neuilly-le Real. Montant, 1 053. Adjud., M. Chabrier, à Châtel-Neuvre, 12 p. 100 de rabais. — 94^e lot. Lurcy-Lévy. Mont., 2 500 fr. Adjud., M. Bourdier, à Lurcy-Lévy, 6 p. 100 de rabais. — 95^e lot. Varennes. Montant, 1 149 fr. Adjud., M. Genette, à Billy, 11 p. 100 de rabais.

Doabs. — 15 octobre. — *Sous-préfecture de Montbéliard.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Barboix. Réfection de la toiture du clocher. Montant, 2 919 fr. 80. Adjud., M. Mollier, aux Fiers, prix du devis. — 2^e lot. Bizot. Construction d'un pont bascule. Montant, 1 818 fr. 40. Adjud., M. Guguiel-metti, à Bizot, 8 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Fournet-Blancheroche. Réparation à la maison d'école. Montant, 1 622 fr. 44. Adjud., M. Grux, à Maiche, prix du devis. — 4^e lot. Maiche. Réparation au bâtiment des halles. Mont., 1 705 fr. Adjud., M. Bouhailier, à Maiche, prix du devis. — 5^e lot. Mont-de-Laval. Réparations à un réservoir. Montant, 1 705 fr. 37. Adjud., M. Faivre-Ram-pant, à Mont-de-Laval, 1 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Construction du chemin forestier de Jérusalem. Montant, 3 618 fr. 54. Adjud., M. Gendron, à Breton-villers, prix du devis. — 7^e lot. Audincourt. Captage de source. Montant, 2 218 fr. 06. Non adjugé.

Hautes-Alpes. — 22 octobre. — *Sous-préfecture de Briançon.* — Tra-vaux communaux. — 1^{er} lot. Abriès. Construction d'un groupe scolaire. Mon-tant, 35 000 fr. Pas de soumissionnaire. — 2^e lot. La-Salle-les-Alpes. Agran-dissement des cimetières du Bez et de La Salle. Montant, 5 212 fr. 50. Sou-missionnaire : M. Chabas, 3 p. 100. — Adjud., M. Pons, à Briançon, 4 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Château-Ville-Vieille. Construction d'une maison d'école. Montant, 12 500 fr. Pas de soumissionnaire.

Haute-Loire. — 25 octobre. — *Mairie de Montregard.* — Construction d'une école mixte au hameau de Franco. Montant, 10 428 fr. 66. Soumission-naires : MM. Bertrand, 10 p. 100. — Bruyère, 8 p. 100. — Grousson, 4 p. 100. — Decellière, 7 p. 100. — Charras, 9 p. 100. — Peyrache Louis, 5 p. 100. — Adjud., M. Peyrache Henri, 14 p. 100 de rabais.

Puy-de-Dôme. — 22 octobre. — *Sous-préfecture d'Ambert.* — Saint-Martin-des-Olmes. Agrandissement du cimetière. Montant, 2 800 fr. Soumis-sionnaires : MM. Artaud, 1 p. 100. — Matchard, 4 p. 100. — De la Guillaumie, 1 p. 100 d'augmentation. — Adjud., M. Sugères, à Bertignat, prix du devis.

Saône-et-Loire. — 23 octobre. — *Sous-préfecture de Chalon-sur-Saône.* — Fontaines. Chemin d'intérêt commun n° 53. Construction de bor-dures de trottoirs. Montant, 9 800 fr. Adjud., M. Rougelet, à Salornay-sur-Guye, 5 p. 100 de rabais.

Savoie. — 24 octobre. — *Sous-préfecture de Saint-Jean-de-Mau-rienne.* — Saint-Michel-de-Maurienne. Construction d'un groupe scolaire. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie. Montant, 145 110 fr. Adjud., M. Deber-nardy, à Fures (Isère), 1 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Charpente en bois et cou-verture. Montant, 42 315 fr. Adjud., M. Bétemps, à Chambéry, 9 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Menuiserie. Montant, 19 685 fr. Adjud., M. Floret, à Saint-Michel, prix du devis. — 4^e lot. Serrurerie. Montant, 17 165 fr. Adjud., Mme veuve Queyras, 6, rue Neuve, à Lyon, 13 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Zin-guerie, plomberie. Montant, 7 350 fr. Adjud., M. Pilotaz, à Saint-Michel, 20 p. 100 de rabais.

Savoie. — 24 octobre. — *Sous-préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne,* — Commune de Villargondran. Travaux communaux. 1^{er} lot. Amélioration de rues et construction d'un hangar. Montant, 8 560 fr. Soumissionnaire : M. Tosi, 2 p. 100 d'augmentation. Non adjugé.

Vaucluse. — 25 octobre. — *Mairie de Malaucène.* — Chemin vicinal ordinaire n° 9, de Malaucène à Suzette. Construction. Montant, 11 500 fr. Adjud., M. Vève, à Malaucène, 2 p. 100 de rabais.

Ministère de la Guerre. — 20 octobre. — *Mairie de Chambéry.* — Service du génie. Surélévation du bâtiment U du quartier Saint-Ruth. —

1^{er} lot. Terrassements, maçonneries. Montant, 11 000 fr. Adj., M. Tardy, à Chambéry, 6 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Couverture, charpente, menuiserie. Mont., 5 400 fr. Soumissionnaire : M. Angelier, 2 p. 100. — Adjud., M. Fran-cony, à Chambéry, 3 p. 100 de rabais.

Ministère de la Guerre. — 21 octobre. — *Mairie de Tarascon.* — Service du génie. Chefferie d'Avignon. Réfection de l'abri des marqueurs du champ de tir de Tardivay. Montant, 2 600 fr. Non adjugé.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Lundi 9 novembre, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Con-struction d'un égout ovoïde en béton de ciment sous les chemins vicinaux ordinaires n° 1, avenue Valoud, et 12, de la Quarantaine à Sainte-Foy (montée Saint-Laurent), entre l'extrémité du clos de l'hospice Debrousse et l'égout existant sous la montée Saint-Laurent. Mont. des travaux, 13 626 fr. 50. — Les devis, plans et cahier des charges relatifs auxdits travaux, sont déposés au Bureau des Renseignements, à l'Office du travail, cours Morand, 39, où cha-cun sera admis à en prendre connaissance tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Rhône. — Demande avant le 31 décembre 1908. — *Hôtel de la Préfec-ture.* — Etablissement de chemins de fer d'intérêt local dans le département du Rhône. Le département du Rhône a pris en considération l'établissement des lignes indiquées ci-après, avec leurs longueurs dans le Rhône : Odenas à Belleville et à Tramays, sur 62 120 mètres. Beaujeu à Mâcon, sur 11 180 m. La construction serait faite par le concessionnaire. Il est fait appel aux deman-deurs en concession. Ils trouveront les renseignements utiles à la Préfecture du Rhône et au bureau de l'Ingénieur en chef, 6, rue Duquesne. Ils devront déposer leurs demandes à la Préfecture du Rhône et à celle de Saône-et-Loire, avant le 31 décembre 1908, délai de rigueur.

Rhône. — Dimanche 22 novembre, 10 h. — *Mairie d'Anvy.* — Captage et adduction d'eau potable. — 1^{er} lot. Terrassements, 2 042 fr. 88. Caution-nement, 120 fr. — 2^e lot. Maçonnerie, pierre de taille, 6 628 fr. 29. Caution-nement, 350 fr. — 3^e lot. Plomberie, fontainerie, 3 125 fr. 50. Cautionnement, 250 fr. — Les devis ou détails estimatifs des travaux sont déposés à la mairie et chez l'architecte, M. H. Auroux, rue de la République, 64, à Tarare, où ils seront communiqués aux entrepreneurs concurrents.

Allier. — Dimanche 22 novembre, 3 h. — *Mairie de Nérès-les-Bains.* — Construction d'un hôpital thermal. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie, charpente. Montant, 102 471 fr. — 2^e lot. Couverture, zinguerie, plomberie. Montant, 10 442 fr. — 3^e lot. Menuiserie, parquets. Montant, 23 640 fr. — 4^e lot. Serrurerie, quincaillerie. Montant, 12 373 fr. — 5^e lot. Plâtrerie, pein-ture, vitrerie. Montant, 30 507 fr. — 6^e lot. Planchers en ciment armé. Mon-tant, 41 773 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. le maire. Ren-seignements chez M. G. Talbourdeau, architecte, à Montluçon, auteur du projet.

Bouches-du-Rhône. — Samedi 14 novembre, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — Travaux et fournitures à effectuer pour l'ameublement de l'Hôtel de la Police. — 1^{er} lot. Menuiserie. Montant, 30 531 fr. 50. Cautionn., 3 053 fr. 15. — 2^e lot. Fournitures diverses. Montant, 7 575 fr. 65. Cautionnement, 757 fr. 56. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Octave Lambert, architecte, 69, rue de la République, à Marseille. — Renseignements à la préfecture et chez l'architecte.

Gard. — 11 novembre. — *Mairie de Nîmes.* — Ministère de la Guerre. Génie. Place de Nîmes. Travaux d'entretien des bâtiments six années à compter du 1^{er} janvier 1909, en quatre lots. Annuel. — 1^{er} lot. Terrasse et maçonnerie, 18 000 fr. — 2^e lot. Charpente, menuiserie, ferronnerie, 9 000 fr. — 3^e lot. Zinguerie, plomberie, cuivrie, 4 000 fr. — 4^e lot. Peinture, ten-ture, vitrerie, 1 000 fr. — Le cahier des charges et les pièces du marché sont déposés à la chefferie du génie de Nîmes, place de l'Esplanade, où on peut en prendre connaissance. — Les pièces nécessaires pour être admis à concourir devront être fournies au plus tard le 29 octobre 1908.

Haute-Savoie. — Samedi 7 novembre, 10 h. — *Sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois.* — Arbusigny. Construction d'un bureau de postes et télégraphes. Montant, 8 000 fr. Cautionnement, 400 fr. — Visa, cinq jours avant l'adjudication, par M. Forestier, architecte à la Roche-sur-Foron. — Renseignements à la sous-préfecture.

Isère. — Dimanche 29 novembre, 1 h. — *Mairie de Corbelin.* — Con-struction d'une école de garçons et mairie. Montant des travaux : 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie, ciments, pierre de taille, 29 383 fr. 50. — 2^e lot. Charpente, 12 924 fr. 10. — 3^e lot. Menuiserie, ferrures, 10 006 fr. 55. — 4^e lot. Serrurerie, 2 872 fr. 50. — 5^e lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie, 5 282 fr. 20. — 6^e lot. Zinguerie, plomberie, 3 121 fr. — 7^e lot. Mobilier scolaire, 2 251 fr. Total général, 65 840 fr. 85. — Renseignements à la mairie de Corbelin.

Jura. — Lundi 16 novembre, 10 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Poligny.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Clucy. Construction d'un réservoir d'eau avec borne-fontaine. Montant, 9 017 fr. 04. A valoir, 741 fr. 94. Total, 9 758 fr. 98. Cautionnement, 300 fr. Auteur du projet, M. Schacre, architecte à Champagnole. — 2^e lot. Cernans. Etablissement d'un pont à bascule avec pavillon et restauration diverses à la maison commune. Montant, 3 000 fr. A valoir, 300 fr. Total, 3 300 fr. Cautionnement, 100 fr. Auteur du projet, M. Parrod, architecte, à Pontarlier. — Les soumissions devront être déposées ou parvenir par la poste, sous pli recommandé, le 14 novembre avant 5 heures

du soir. Visa par, l'auteur du projet, dix jours avant l'adjudication. — Renseignements à la sous-préfecture.

Jura. — Jeudi 19 novembre, 3 h. — *Préfecture.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Chemin de grande communication n° 48 de Salins à Liesle. Rectification entre le village de Port-Lesney et la route nationale n° 83, sur une longueur de 501 m. 90 (terrassements et chaussées). Montant, 3.122 fr. 91. A valoir, 77 fr. 09. Total, 3.200. Cautionnement, 150 fr. — 2^e lot. Chemin de grande communication n° 128, de communication entre les routes nationales 5 et 73. Construction d'une chaussée pavée, entre la cour de la gare des marchandises du tramway de Dôle à Gray et l'extrémité (côté de Paris) de la maison Terreboeuf et entre le pavage actuel (côté de la route nationale n° 73) et la cour Dalphin, sur une longueur totale de 50 mètres dans la traversée de la ville de Dole. Montant, 3.825 fr. A valoir, 175 fr. Total, 4.000 fr. Cautionnement, 200 fr. — Visa des pièces, huit jours au moins avant l'adjudication, par l'agent voyer en chef. — Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés : dans les bureaux de la préfecture (2^e division), bureau des travaux publics, de 9 heures du matin à midi et de 2 à 6 heures du soir.

Saône-et-Loire. — Samedi 21 novembre, 2 h. — *Mairie de Chalon-sur-Saône.* — 1^{er} lot. Raccordement de chaussée et de trottoirs au droit de l'immeuble Charrier, rue de Lyon. Montant, 1.550 fr. Cautionnement, 60 fr. — 2^e lot. Trottoirs bitumés, rue de la Banque. Montant, 816 fr. 95. Cautionnement, 35 fr. — Auteur des projets, M. Latour, architecte voyer de la ville de Chalon-sur-Saône. Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'architecte voyer. Un minimum de rabais sera fixé avant l'adjudication. — Renseignements à la mairie.

Saône-et-Loire. — Dimanche 22 novembre, 2 h. — *Mairie de la Roche-Vineuse.* — Travaux communaux. 1^{er} Construction de conduites d'eau et pose de borne-fontaines à Linde et à Lacarrijaques. 2^e Fourniture et pose d'une pompe à chapelet dans le puits de La Carge-Matton. Mont., 2.639 fr. 37. A valoir, 322 fr. 94. Total, 2.962 fr. 31. Cautionnement, 87 fr. 98. — Les soumissions devront être déposées le 21 novembre, avant 4 heures du soir, ou parvenu par la poste, sous pli recommandé, par le premier courrier du dimanche. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Guérin, architecte, 12, rue Victor-Hugo, à Mâcon. — Renseignements à la mairie.

Vaucluse. — Dimanche 15 novembre, 9 h. — *Mairie de Villes.* — Travaux de canalisation. Rectification des conduites d'eau de Jas de Gassin aux fontaines publiques, comprenant l'établissement d'une conduite en fonte de 150 millimètres de diamètre intérieur sur une longueur de 1.570 m. Montant, 19.000 fr. Cautionnement, 600 fr. — Visa des certificats par l'architecte municipal, auteur du projet. — Renseignements à la mairie.

SPECTACLES

GRAND-THEATRE Matinée, *Carmen*; le soir, *Samson et Dalila* et *les Noces de Jeannette*. — Mardi 3, *Salomé et Lison*.

CÉLESTINS Du mardi 3 au jeudi 5 novembre, *Le monde où l'on s'ennuie*, de Pailleron. Vendredi 6 novembre, première, création en province du *Roi*, de MM. de Flers, Caillavet et Emmanuel Arène. Chaque jeudi, matinée de famille à prix réduits, avec pièce classique; le samedi de 5 à 7 h., *five*, avec chansons, déclamation et causerie, par M. Charles Berteaux, de l'Odéon.

SCALA Tous les soirs, et dimanche en matinée, le *Duel* d'Henri Lavedan.

CASINO-KURSAAL Il y a toujours foule au Casino-Kursaal, car la troupe y est toujours incomparable, toujours variée, elle offre un spectacle des plus agréables. Les sauteurs excentriques les Jacklys, ainsi que Travel, comique typique, dans ses créations, ont fort amusé le public. Yvonne Yma, étoile de la Scala de Paris; troupe Walhalla, originale combinaison de Germains et Walkyrie, etc. Prochainement, Mlle Lantenay, du théâtre des Variétés; Albens.

ELDORADO Tous les soirs, la revue locale : *Quoi ? qui ? où ?* de M. José de Bérès, qui, après avoir fait assister le spectateur à une scène à la « Bourse des Femmes », le promène de la place Raspail à la gare des Brotteaux, en passant par la Normandie pour y cueillir des pommes. La revue est menée gracieusement par la comère, La Criolla, charmante, qui détaille son rôle avec son talent habituel; par Napolinette, compère alerte et d'un entrain endiablé.

HORLOGE La Bodinière de la rive gauche a la coutume de conserver la tradition des spectacles gais et fantaisistes. *Faust moderne* a été monté avec soin par la Direction, avec décors nouveaux et costumes de la maison Bosc et C^{ie}. L'interprétation est assurée avec les artistes cités. La musique de Clavet est agrémentée d'airs nouveaux.

PANORAMA DE MADAGASCAR prise de Tananarive par les troupes du général Duchesne (30 septembre 1905). Œuvre du peintre L. Tinayre, boulevard Pommerol, près la gare des Brotteaux et le parc de la Tête-d'Or, — Entrée permanente de 9 heures du matin à la nuit.

L'Imprimeur-Gérant: A. REY.

Lyon — Imprimerie A. REY, 4, rue Gentil. — 49911

TOUS POUR UN

MAISON DE RETRAITE

UN POUR TOUS

Artistes de Concerts et Music-Halls

TIRAGE
15 Février 1909

• LOTERIE •

LE BILLET
1 franc

Autorisée par Arrêté Ministériel du 18 Avril 1907

1.196 lots
en espèces
— pour —

621.000 FRANCS

1^{er} Gros lot: 250.000 fr. — 2^e, 100.000 fr. — 3^e, 50.000 fr.

En vente dans toute la France et les Colonies, chez Librairies, Bureaux de tabacs, etc. Pour recevoir à domicile, envoyer à l'AGENCE FOURNIER, 14, rue Comfort, Lyon, et dans ses Succursales, mandat-poste du montant des billets avec enveloppe affranchie à 0,15 pour 5 billets.

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vauques, 50 bis. LYON

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres, chaux hydrauliques et Ciments. Carreaux de Verdun, tuyaux Grès et Boisseaux. Ardoises.

SOL SANS JOINTS

CHEYA. — Paul JACCAUD, 49, rue de la République, Lyon.

CIMENT, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVES

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

PEINTURE & PLÂTRERIE

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun. Ardoises.

CERAMIQUE

PRODUITS CERAMIQUES, PROST FRERES, fabricant Jean-Claude PROST, successeur, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bonny 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillés mécaniquement, tournés
ou sculptés.



BALUSTRADES

à partir de 10 francs le mètre courant

BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant

Envoi franco de l'Album

AUX COULEURS FRANÇAISES

291, Avenue de Saxe, 291 (près la Grande rue de la Guillotière)

DÉPOT : Rue Grolée, 22 (angle Rue Childebert)

TEINTURE

LYON

DÉGRAISSAGE

La MAISON

se charge de la TEINTURE et du NETTOYAGE de tout ce qui concerne

L'HABILLEMENT ET L'AMEUBLEMENT

Couvertures, Dentelles, Rideaux, Plumes, Fourrures, Gants, etc.

* STOPPAGE ET DELUSTRAGE *

ON TEINT TOUT CONFECTIONNÉ — DEUIL EN 8 HEURES

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

21, Rue de la Corderie, LYON-VAISE

CIMENTS. — CHAUX HYDRAULIQUES. — PLATRES. — LATTES.

BRQUES. — PLATRES DE PARIS. — DALLES EN CIMENT

TUYAUX GRÈS ET POTERIE

TUILES, marques "BOURGOGNE SUPÉRIEURE" et "CHARAVAY"

CHAUFFAGE HYGIÉNIQUE

par l'eau chaude et la vapeur à basse pression

POUR CHATEAUX, HOTELS, HABITATIONS, SERRES

C. DREVET & FILS

CONSTRUCTEURS

63, Rue de la Villette, LYON

EN VENTE A L'AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, LYON

LA REVUE BI-MENSUELLE DES TIRAGES FINANCIERS

paraissant les 12 et 25 de chaque mois

ABONNEMENT : pour la FRANCE, 2 francs; pour l'ÉTRANGER, 3 francs.

Le Meilleur Préservatif

contre l'afflux

des eaux souterraines

et l'humidité des murs

est

L'ÉMULSION DE

Bitume Wunner

BREVETÉE

pour l'obtention de mortiers hydrofuges

Wunner'sche Bitumen - Werke, G. m. b. H.

Unna-en-Westphalie (Allemagne)

AGENT GÉNÉRAL :

P. SAVIGNY, Ingénieur-Chimiste

3, place Meissonier, à LYON

"LA CONCORDE"

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE LES

ACCIDENTS

DE TOUTE NATURE

Capital Social : Six millions huit cent mille francs

Assurances individuelles. — Assurances des domestiques. — Assurances agricoles. — Assurances des automobiles, chevaux et voitures. — Assurances commerciales et ouvrières.

PAULE et TURPEAU, agents généraux

39, rue de la Bourse, LYON, Téléphone 25-09

PAUL JACCAUD

Bureau Technique

BÉTON ARMÉ

Système de Vallière

Brevet Français 305.112, S. G. D. G.

SOL SANS-JOINTS "CHEYA"

DÉPOSÉ

Fosses et Epurateurs Septiques

SYSTÈME JACCAUD BREVETÉ

PROJETS ET DEVIS GRATUITS

49, Rue de la République, 49

LYON

Usine : Route de Genas